

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative à :

Délimitation de D.P.N. parcelle yB 249
au lieu-dit "Kerpúnec" sur la commune
de CADCH dans le MORBIHAN

En exécution de l'arrêté du 20 IX 018

de Monsieur le préfet de MORBIHAN

je, soussigné(e), M. J. BOLEST

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant _____ feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

19 jours

du 29 / X / 018

au 16 / XI / 018

les permanences (du public) } de 14h à 17h et de / à /
8 / X / } de 09h à 12h et de / à /
16 / XI } de 14h à 17h et de / à /
de _____ à _____ et de _____ à _____

les observations du public.

A _____,

le _____

signature

Première journée :

le 29. X. 018 de 14h à 17h et de _____ à _____

1 - Observations de M⁽¹⁾

NEANT

f.

(1) Pour prendre en considération vos remarques, il vous est conseillé de préciser vos noms et coordonnées

2^{ème} permanence le 08. XI. 018.

NÉDNT

f.

Troisième permanence le 16. XI. 08

CA Réception d'un courrier émanant de
M. PELLETIER date du 9. IV. 2017 (?)
adressé au C. enquêteur

- documents joints au courrier, 12 annexes :

- Note de 8 pages
- notification de jugement du TA du 6/12/011
- plan d'état des lieux n° par page aux 3 cadastres
- courrier DDTN à M. PELLETIER en date du 25
octobre 2012 avec plan délimitation
du DPN
- pouvoir à M. BOUET président expert
- plan (idem le précédent)
- photo 1951 (agrandie) illisible
- plan figuratif à la page 19 de la note de présentation
de la DDTN
- plan page 25 de la note DDTN
- photo 1951 avec bandes blanches lisibles
- 2 photographies

le 16. XI. 018 (suite)

N° et n° LÉUETIER rencontrent le C. Eng
à la permanence pour lui remettre
la note de 8 pages expurgée des fautes de frappe
et autres fautes d'orthographe.
Le reste des pièces sans aucun changement

Jean-Paul BOLEAT
Commissaire - Enquêteur



~~CLOS~~